Ecrit par Echo du Mardi le 25 juillet 2022

# CHAMOLO SNC/BONBON SNC

**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026**
**Département : Vaucluse**
**Cette annonce paraîtra le 25 juillet 2022 sous réserves d'incidents**

Suivant acte reçu par **Maître Clémentine PAGES, Notaire de la Société par Actions Simplifiée « GOSSEIN & PAGES, OFFICE NOTARIAL » titulaire d'un Office Notarial à 84400 APT** , le 8 juillet 2022, enregistré au SPDE de AVIGNON 1, le 17 Juillet 2022, références 8404P 01 2022 N° 01442, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **CHAMOLO**, Société en nom collectif, au capital de 60.000,00 Euros, dont le siège est à GARGAS (84400) 430 avenue des Cordiers, identifiée au SIREN sous le numéro 451.331.110 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
A : La Société dénommée **BONBON**, Société en nom collectif, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège est à GARGAS (84400) 430 Avenue des Cordiers, identifiée au SIREN sous le numéro 845.304.393 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
**Désignation du fonds** : Un fonds de commerce de « librairie, papeterie, bimbeloterie, cadeaux, , auquel est adjoint un dépôt de journaux et publications et sont annexés la gérance d'un débit de tabac et un point de validation du loto » sis à GARGAS (84400), 430, Avenue des Cordiers, pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 451.331.110.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (180.000,00 EUR) s'appliquant :
– aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (163.000,00 EUR),
– et au matériel pour DIX-SEPT MILLE EUROS (17.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 25 juillet 2022

Pour insertion
Le notaire.

3954271
Publié le 25/07/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !